



Le Délégué Territorial

Dossier suivi par : Frédéric LAVALETTE

Tél. : 02.41.87.33.36

Mail : f.lavalette@inao.gouv.fr

N/Réf : DUP/FL/20032017

Le Directeur de l'INAO

A

M. Le Préfet

Préfecture de la Vendée

Direction des Relations avec les Collectivités
Territoriales et des Affaires Juridiques

Pôle environnement

29 rue Dellille

85922 LA ROCHE/YON Cédex 9

Angers, le 20 mars 2017

Objet : DUP- ZAC de la Vannerie

Par courrier en date du 27 février 2017, vous avez bien voulu me faire parvenir pour examen et avis, le dossier de la Z.A.C de « La Vannerie 1 » présenté par la communauté de communes des Olonnes dans le cadre de l'enquête publique préalable à la DUP et de la mise en compatibilité du PLU de la commune d'Olonne-sur-mer.

Cette ZAC dans le prolongement du pôle santé doit à terme recevoir un pôle d'activité économique d'une superficie de 24 ha.

Cette commune se situe dans l'aire géographique des Appellations d'Origine Protégée « Fiefs Vendéens », « Beurre Charentes-Poitou », ainsi que les aires de production des Indications Géographiques Protégées « Val de Loire », « Bœuf de Vendée », « Porc de Vendée », « Jambon de Vendée », « Volailles de Challans », « Volailles de Vendée », « Brioche Vendéenne », « Gâche Vendéenne ».

Après étude de ce dossier, je vous informe que l'INAO n'a pas de remarque à formuler sur ce projet dans la mesure où celui-ci n'a pas d'incidence directe sur les AOP et IGP concernées.

Pour le Directeur de l'INAO,
Et par délégation,

Pascal CELLIER

INAO - Délégation Territoriale Val de Loire Poitou-Charentes

SITE D'ANGERS
16 rue du Clon
49000 ANGERS
TEL 02 41 87 33 36
www.inao.gouv.fr